DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique
Plan Général

Echelle : 1/4500

Pièce n°	Projet arrêté le	Enquête publique	Approbation	Exécution
05.1				

l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
8 rue Victor Lagrange / 69007 LYON
tel : 04 78 48 76 07 fax : 04 78 48 73 05

UA Zone urbaine centrale correspondant au coeur du village ancien de la commune.
Cette zone multifonctionnelle est destinée à accueillir l'habitat, les commerces et les activités afin de maintenir une mixité des fonctions urbaines.
Cette zone est concernée par la servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5-III-4° du Code de l'Urbanisme.
Les constructions à usage d'habitation sont admises à condition que lors de la réalisation d'un programme à partir de 4 logements, 20% de la surface de plancher soit affectée à du logement locatif aidé.

UB Zone de densité moyenne qui correspond au développement plus récent du village. La vocation principale est l'habitat mais elle reste ouverte à certaines activités.
Cette zone est concernée par la servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5-III-4° du Code de l'Urbanisme.
Les constructions à usage d'habitation sont admises à condition que lors de la réalisation d'un programme à partir de 4 logements, 20% de la surface de plancher soit affectée à du logement locatif aidé.

UBd Secteur de densité moindre au regard de la proximité d'une zone naturelle.

UBb Secteur destiné à accueillir des bureaux et des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

UH Zone correspondant au hameau de Bellevue et dédiée à l'habitat

Ui Zone urbaine équipée à dominante artisanale

AUb Zone à urbaniser destinée à assurer le développement de la commune.
Cette zone comporte un secteur AUbh.
Elle est concernée par une servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-2-b) du Code de l'Urbanisme.
Les constructions et travaux sur constructions existantes à usage d'habitation sont admis à condition que 30% de la surface de plancher soit affectée à du logement locatif aidé.

A Zone agricole à protéger

Ap Secteur agricole protégé où les constructions nouvelles sont interdites

Aco Secteur lié aux milieux fonctionnels et aux corridors écologiques

N Zone naturelle à protéger

Nco Secteur lié aux milieux fonctionnels et aux corridors écologiques

Nzh Secteur lié à la présence de zones humides

NL Secteur à vocation de loisirs

Espace vert à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Arbre isolé à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Haie à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Mur à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Petit patrimoine à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé

Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.123-2-b) du Code de l'Urbanisme.
Les constructions et travaux sur constructions existantes à usage d'habitation sont admis à condition que 30% de la surface de plancher soit affectée à du logement locatif aidé.

Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Espaces boisés classés

Bâtiment patrimonial à préserver au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

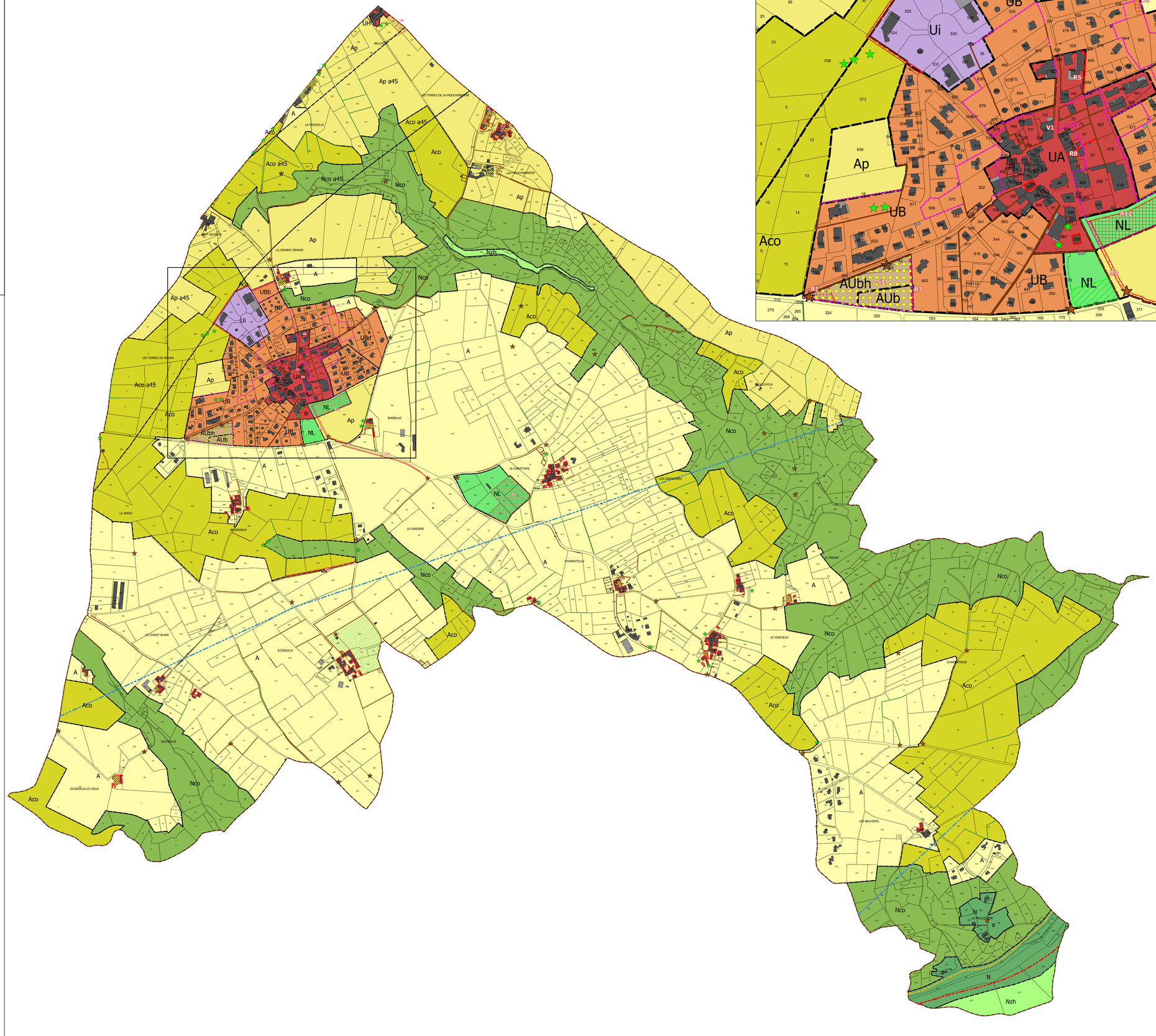
Ancien bâtiment agricole pouvant changer de destination

	Emplacements réservés pour aménagement de voirie			
N°	Désignation	Parcelles concernées	Largeur ou surface	Bénéficiaire
V1	Route des Monts du Lyonnais	409,72	20 m2	Commune
V2	Création de voirie entre l'Allée des Granges et la nouvelle voie du lotissement	n°418*	Environ 270 m2	Commune

	Emplacements réservés à destination d'équipements publics			
N°	Désignation	Parcelles concernées	Largeur ou surface	Bénéficiaire
R1	Requalification du carrefour de la Croix Dumas	n°42*	Environ 570 m²	Commune
R2	Réaménagement du carrefour de Palissandre et création d'un îlot à l'usition des engins agricoles	n°108*	Environ 111 m²	Commune
R3	Création d'un fossé et d'un talus sur une largeur de 4 mètres	n°578*, n°538*, n°573*, n°533*, n°525* et n°526*	Environ 1440 m²	Commune
R4	Création et extension de zones de loisirs et de sports : stade de football, tennis, aires de jeux	V1*, n°72, n°73 et n°393	Environ 11 686 m²	Commune
R5	Création d'un passage piéton sur 1,5 mètre de largeur, reliant le parking de l'école à la Maison des Associations	n°403* et n°699*	Environ 92 m²	Commune
R6	Création d'un parking pour améliorer l'accès aux arrêts de Bus, au niveau de Bellevue	n°286 et n°278	Environ 1333 m²	Commune
R7	Création d'un cheminement piétonnier reliant le Parking du Terrain de Foot au Chemin de Bourgneuf, via la Route de Loudan	n°42*	Environ 127 m²	Commune
R8	Création d'un cheminement piétonnier reliant la Route du Pilat, au niveau de la Place du Clîme et le Parking du Terrain	n°79* et n°77*	Environ 96 m²	Commune
R9	Création d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Pilat, en direction du stade, sur une largeur de 4 mètres	n°498*	Environ 753 m²	Commune
R10	Création d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Pilat, en direction du stade, sur une largeur de 2 mètres	n°332*	Environ 1252 m²	Commune
R11	Plantation dune haie bocagère afin de restaurer le fonctionnement d'un corridor écologique	n°180, 182, 183*	Environ 831 m²	Commune
R12	Aménagement d'un parking et d'un espace public	n°498*	Environ 4 685 m2	Commune

	Emplacements réservés pour mixité sociale		
N°	Désignation	Localisation	Désignation
S1	Route des Monts du Lyonnais	OAP « La Croix Dumas »	Emplacement réservé pour la production d'une opération de logements, dont 30 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat soit un minimum de 7 logements

0 100 200 300 400 500 m



"ZOOM" SUR LE BOURG_ 1/2000e

PLAN GENERAL_ 1/4500e

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique
Plan risques et nuisances

Echelle : 1/4500

Pièce n°	Projet arrêté le	Enquête publique	Approbation	Exécution
05.1				

l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
8 rue Victor Lagrange / 69007 LYON
tel : 04 78 48 76 07 fax : 04 78 48 73 05

Aléas faibles de ravinements et ruissellements sur versant

Aléas moyens de ravinements et ruissellements sur versant

Aléas faibles de crues torrentielles

Aléas forts de ravinements et ruissellements sur versant
Aléas faibles, moyens et forts d'inondation en pied de versant
Aléas moyens et forts de crues torrentielles
Aléas moyens de chutes de blocs
Aléas moyens de glissements de terrain
Aléas forts d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines

Aléas faibles d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines
Aléas faibles de glissements de terrain

Aléas moyens de ravinement et ruissellement de versant et aléas faibles de glissements de terrain

Aléas faibles de ravinements et de ruissellements sur versant et aléas faibles de glissements de terrain

Aléas faibles d'effondrements

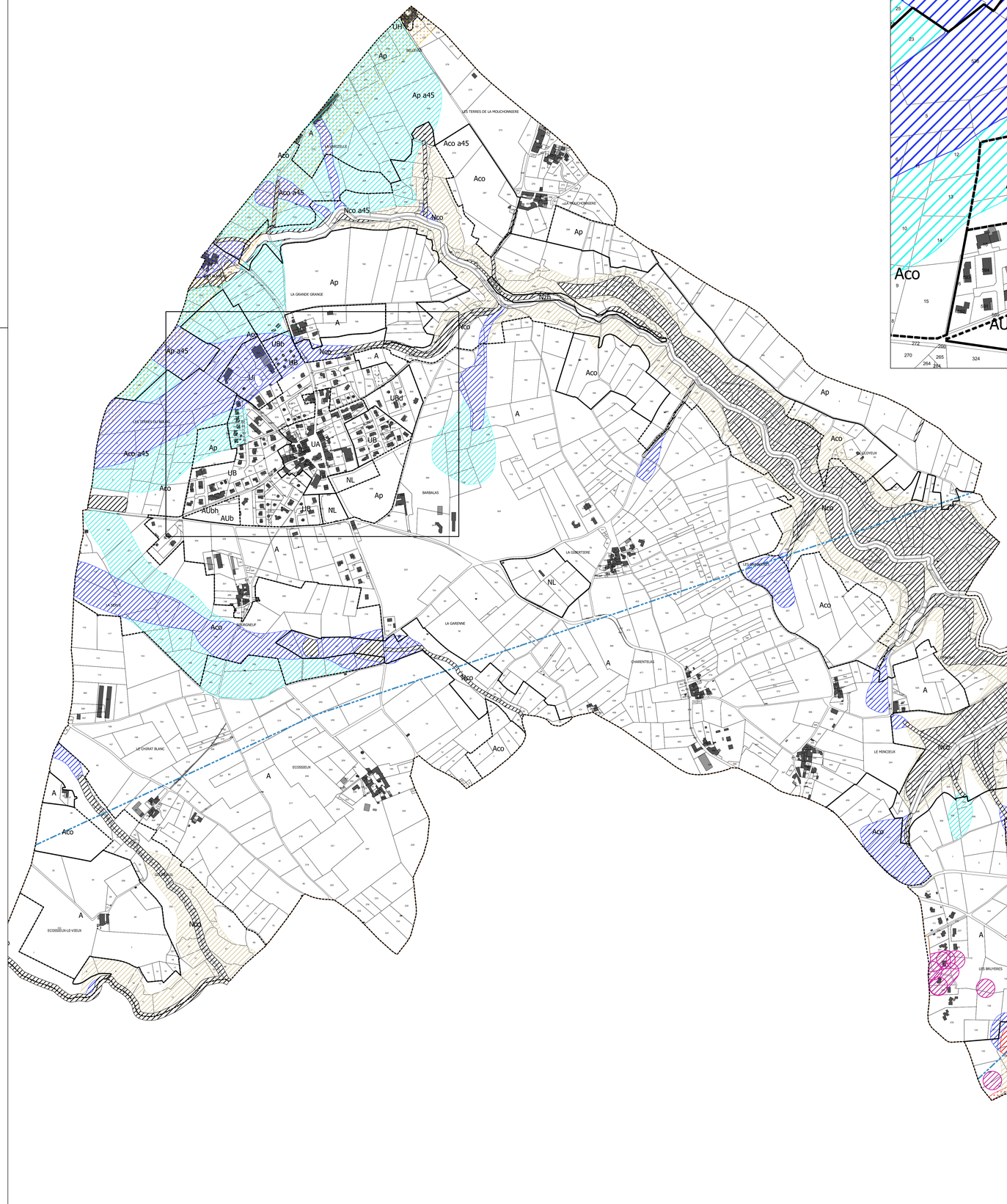
Infrastructure de transport terrestre bruyante (A47)
Périmètre de 300m

Infrastructure de transport terrestre bruyante (D342)
Périmètre de 100m

Infrastructure de transport terrestre bruyante (D488)
Périmètre de 30m

Lignes de transport d'électricité

0 100 200 300 400 500 m



"ZOOM" SUR LE BOURG_ 1/2000e

PLAN GENERAL_ 1/4500e